

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT : PYRENEES-ATLANTIQUES  
 NOMBRE DE MEMBRES : 9  
 En exercice : 9  
 Qui ont pris part à la délibération : 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
 D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE  
 D'AHETZE

SEANCE DU 24 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq le lundi vingt-quatre mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de cette Commune, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie.

**Etaient présents** : ALAMAN Céline, CARRERA-INDO Nahia, FORDIN Maité, GARCIA Y PEREDA Carole, HARRIAGUE Françoise, LARROQUET Gérard, LESURE Jean-Luc, LABAT ARAMENDY Ramuntxo

**Absent** : CHARGOIS Gaelle

**Secrétaire de séance** : GARCIA Y PEREDA Carole

OBJET DE LA 3ème DELIBERATION N° 20250304 CCAS  
 APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CCAS

Le Président expose qu'en application de l'article R.123-19 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration doit établir son règlement intérieur.

Ce règlement a pour objet de préciser les modalités relatives à son fonctionnement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration A L'UNANIMITE :**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	0	0

**DÉCIDE** d'approuver le règlement intérieur du Conseil d'administration du CCAS tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré le 24 mars 2025,

Le Président,  
 Ramuntxo LABAT-ARAMENDY